

Aménagement circulation et stationnement

La 29^{ème} édition de "L' Open de France de Brass Bands" se déroulera du 23 au 25 mai 2025 à Amboise.

- Retrouvez les informations de l'événement en [cliquant ici](#).

Pour la sécurité des musiciens et du public, un aménagement de la circulation est mis en place.

Quai du Général de Gaulle, avenue des Martyrs de la Résistance, rue Montebello, rue de la Tour, rue Racine, rue du 8 mai 1945, rue du Clos des Gardes, rue François 1^{er} et place Michel Debré

- Du jeudi 22 mai à 20h jusqu'au lundi 26 mai à 12h : le stationnement est interdit quai du Général de Gaulle, sur le parking des AFN.
- Du vendredi 23 mai à 18h au samedi 24 mai à 20h le stationnement est interdit : avenue des Martyrs de la Résistance (sur 3 places côté pair), rue Montebello, rue de la Tour, quai du Général de Gaulle (espace Henri d'Orléans).
- Samedi 24 mai de 8h à 20h : la circulation est interdite rue de la Tour.
- Samedi 24 mai : un sens unique est institué rue Racine (depuis le parking des tanneurs jusqu'à la rue Victor Hugo)
- Du samedi 24 mai à 19h au dimanche 25 mai à 1h, le stationnement est interdit : rue du 8 mai 1945, rue du Clos des Gardes (sur 4 places).
- Samedi 24 mai de 9h30 à 23h : la circulation est interdite rue François 1^{er} et place Michel Debré.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0099

Héliportage

Rue Augustin Thierry, rue des Châtelliers, rue Léonard Perrault

- Du mardi 20 mai jusqu'au jeudi 22 mai : la circulation est interdite rue Augustin Thierry depuis l'intersection avec la rue des Châtelliers jusqu'à l'intersection avec la rue Léonard Perrault.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0115

- Mardi 27 mai : la circulation est interdite rue Augustin Thierry depuis l'intersection avec la rue des Châtelliers jusqu'à l'intersection avec la rue Léonard Perrault.
- Mardi 17 juin : la circulation est interdite rue Augustin Thierry depuis l'intersection avec la rue des Châtelliers jusqu'à l'intersection avec la rue Léonard Perrault.

Mairie d'Amboise

Communiqué de presse

Le 12/05/2025 11:42

Référence arrêté municipal n°25-AT-0122

Travaux de terrassement pour suppression de branchement individuel GRDF

Rue Rabelais

- Du 26 mai au 9 juin : Le stationnement est interdit du n°14 au n°2 rue Rabelais.
- Du 26 mai au 9 juin, sur 3 jours : la circulation peut être interrompue au droit du chantier par période n'excédant pas 2 h. *Une déviation sera mise en place.*

Référence arrêté municipal n°25-AT-0123

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr